



La PAC 2015 à la loupe

La baisse des primes plombe le prix de revient net

La valeur moyenne des DPU en France est de l'ordre de **300 € par hectare**, soit 40 € par tonne de blé produite (rdt moyen de 7,5 tonnes/ha). En appliquant la convergence à 70 % telle que la propose la future PAC, le DPU moyen passera à **210 €/ha**, soit 28 € par tonne produite.

La récente publication de l'observatoire Arvalis-CER France indique un **prix de revient du blé moyen en France (en 2012) de 200 € la tonne**. Ceci se traduisait par un prix d'intérêt agriculteur (prix auquel l'agriculteur doit vendre, aides incluses, pour équilibrer ses comptes) de **160 € la tonne**. Ce prix d'intérêt sera désormais de **172 € la tonne**. Un prix que les marchés n'atteignent pas aujourd'hui. N'oublions pas que nos charges ont augmenté de 60 €/ha, soit 8 €/t en un an. Des années difficiles se profilent dans les grandes cultures si les prix ne remontent pas.

Couplage = détournement des aides

Dans son discours de Cournon, le président Hollande se réjouit d'annoncer le retour maximum au couplage. Certes, cette liaison à la production peut sembler séduisante, mais cette mesure doit être étudiée au coup par coup et encadrée de telle sorte que l'aide aboutisse avec certitude sur le compte du producteur. Par le passé, trop de primes de couplage ont été accaparées par l'aval sans que les agriculteurs n'en profitent. Le couplage des blés durs avec obligation de semences certifiées (dont le surcoût est supérieur à la prime spécifique), de même, le couplage à l'aide aux cultures énergétiques (déduite par les acheteurs dans les prix d'achat des oléagineux) restent gravés dans nos mémoires comme de mauvais exemples.

La convergence des aides profite aux Etats hors zone euro

L'idée que tous les paysans d'Europe bénéficient du même dispositif de soutien est simpliste. Ils ne sont pas tous dans des cadres économiques, sociaux, réglementaires et monétaires comparables. 10 des 28 Etats membres ne sont pas en zone euros. Un euro fort désavantage les agriculteurs français car les cotations des grains sont faites en dollar.

L'ergot, une maladie sur le retour

Depuis 2000, on assiste à un retour de l'ergot du seigle (ou des céréales) sur les inflorescences de blés, orge, seigle ou triticale à leur fécondation. Les épillets attaqués ne donnent pas de grains, mais des sclérotés noirs, bien visibles. Sans conséquence défavorable sur le rendement, ces sclérotés sont porteurs d'un alcaloïde très toxique pour l'homme et l'animal, rendant les graines impropres à la consommation. Les normes à ne pas dépasser sont de 0,5 g /kg de céréales pour l'homme et 1 g/kg de céréales pour les animaux.

L'ergot a été la cause de terribles épidémies au moyen âge, mais cette maladie avait complètement disparu de nos cultures jusqu'à il y a une dizaine d'années. Les techniques de non labour qui n'enfouissent pas les sclérotés, la présence de graminées adventices porteuses et des procédés de sélection des blés hybrides avec des lignées mâles stériles (les épillets étant vides, la fleur reste ouverte et donc exposée) sont reconnus comme responsables du retour de cette maladie, favorisée par des conditions d'humidité à la fécondation.

La transmission se faisant par les semences, une attention particulière doit être portée à celles-ci, qu'elles soient certifiées ou d'origine fermière. Les utilisateurs de blés hybrides devront vérifier avec attention l'absence de sclérotés dans leurs semences. Attention les semenciers ne sont pas tous équipés de système sophistiqué de triage de l'ergot.

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

Rien d'autre qu'une réduction budgétaire !

Le culot, ça marche dans un monde où la pensée est réduite à zéro et quand on sait que personne n'osera faire une analyse de fond pour démolir des imbécilités qui, bien au contraire, sont largement reprises par nos ministres et même jusque dans notre profession.

Déjà, aucun bilan des 20 années de PAC réformée n'a été fait. La Commission européenne s'est économisée cette tâche qui aurait été cinglante pour son action.

Rappelons-nous, il y a 20 ans, pour justifier la réforme Delors-Mac Sharry, on nous assénait : « vous produisez trop, vous coûtez trop cher au budget européen et vous polluez ». Aujourd'hui, si le mensonge de la surproduction ne fait plus recette, les deux autres griefs sont hélas encore d'actualité et toujours utilisés pour nous condamner. Avec cette pseudo réforme, qui sera inefficace, ils le seront encore en 2020 !

En fait, quel a été le bilan de 20 années de PAC ayant instauré et généralisé les primes comme moyen de rémunérer les paysans ? En 20 ans la moitié des agriculteurs a disparu. Les prix du blé, du porc ou du lait sont redescendus au même niveau qu'il y a 30 ans. Si en 2007 et 2010 les prix des productions de grains sont redevenus rémunérateurs ce n'est pas grâce à cette PAC mais simplement le résultat de mauvaises récoltes mondiales qui ont réduit les stocks ! Alors qu'on nous avait expliqué qu'en arrêtant les subventions à l'exportation nous verrions le cours mondial remonter, ce fut un tir nourri contre « la flambée du prix du blé ». En protéines végétales, notre dépendance s'est encore accrue. L'image des agriculteurs a été salie et ils sont placés aujourd'hui dans une situation particulièrement instable sur le plan économique. Cette situation catastrophique est très préjudiciable pour notre visibilité, nos investissements et notre recherche.

Au lieu de tirer les conséquences de ce bilan non réalisé, on poursuit dans l'ultralibéralisme. Les réductions

et modifications de répartitions budgétaires décidées sont déconnectées des accords de libre échange qui se profilent avec les Etats-Unis ou le Mercosur.

On nous demande d'être compétitif avec les moins-disant où, dans les grandes cultures, un homme cultive 500 à 1000 ha, et on nous propose une aide majorée aux 52 premiers hectares alors que cette notion de surface au travers de la SMI devrait disparaître de la Loi d'Avenir Agricole ! Cherchons la logique...

Notre syndicalisme, au lieu de refuser de tomber dans la naïveté, se déchire entre FNSEA et JA mais aussi avec certaines FDSEA favorables à cette aide aux 52 ha, contrairement à la maison mère qui y est opposée. Ce triste spectacle fait le jeu de notre ministre et de la Commission.

Pour les jeunes qui s'installent, il



faut de la lisibilité. Quelle sécurité peuvent-ils trouver dans une « sorte » d'orientation budgétaire fixée seulement pour 5 ans, de 2015 à 2020 ? Les prix sont l'unique levier efficace pour donner de l'espoir et assurer une rentabilité économique. A quoi bon se chamailler pour 50 ou 100 € d'aides quand, en un an, notre chiffre d'affaires baisse de 500 € /ha à cause de la chute des cours des grains ?

Quant au verdissement, nous l'avons déjà qualifié de « camouflage des incompétences du Commissaire européen ». Au même titre que l'aide aux 52 premiers ha, c'est une mesure pour satisfaire ceux qui ne connaissent rien à l'agriculture. A quoi bon produire moins quand le secteur européen des grains est déficitaire de 25 millions d'hectares ? Pourquoi condamner la monoculture quand cette mauvaise politique agricole, qui au nom de la « théorie des avantages comparatifs », incite à la spécialisation, en est donc la principale responsable. L'UE 28 qui ne résiste jamais dans les négociations commerciales internationales ne permet pas à ses agriculteurs de bénéficier d'un assolement varié et, le comble, les tient pour responsables : c'est la double peine !

Là aussi, la profession se dit « pas opposée » et cherche des aménagements comme celui qui consiste à considérer que maïs grain, maïs semences et maïs doux sont 3 cultures différentes. Ceci ferait le bonheur des semenciers et conserveries car, si cette mesure était acceptée, tous les producteurs de maïs du sud-ouest seraient partant pour signer des contrats à des prix en baisse ! Les primes seront alors encore une fois récupérées par nos clients. Il n'y a rien à négocier mais tout à rejeter en bloc car c'est inacceptable.

La réforme du commissaire à l'agriculture Dacian Cioloș ne comporte aucun projet, aucune orientation, bref elle n'a aucune ambition. Projetons-nous en 2021 : de très nombreuses exploitations auront hélas encore disparu, principalement des petits agriculteurs et des éleveurs auxquels tous nos responsables veulent du bien...

Nicolas Jaquet, président de l'OPG

L'agriculture raisonnée en cours d'abrogation

Le ministère de l'Agriculture a décidé d'abroger prochainement le décret qui encadrerait la certification associée à l'agriculture raisonnée.

Le but est de passer le relais à la certification environnementale pour laquelle les ex « raisonnés » auront de fait équivalence au niveau 2... qui ne donne aucun droit !

Seul le niveau 3 autorise la mention HVE (haute valeur environnementale) sur les produits. L'agriculture raisonnée aura finalement bien été une erreur comme la CR et l'OPG l'avaient toujours analysé. Le risque étant que cela se convertisse en contraintes obligatoires pour tous.

Le nouveau président de la FOP apprend vite !

Surprenante, la fin d'une interview de Gérard Tubéry, président de la FOP, dans Réussir Grandes Cultures d'octobre : « *Le ministre de l'Agriculture veut favoriser l'autonomie protéique des élevages. Mettre de l'argent public à cette finalité, c'est du gaspillage, car cela ne contribue pas à construire des filières. La bonne stratégie est de développer des filières industrielles et de mettre en place une contractualisation.* » Si nous traduisons en langage clair, cela donne : « La FOP ne souhaite pas le rééquilibrage des cultures en faveur des protéagineux car cela pénaliserait nos exportateurs de céréales. Il ne faut pas donner des aides supplémentaires aux agriculteurs, elles doivent être réservées aux industriels. Avec ces subventions on va monter des filières non rentables et grâce à la contractualisation on les fera tourner en achetant en permanence à bas prix en culture. ». N'en doutons pas, Gérard Tubéry est bientôt prêt pour prendre la succession de Xavier Beulin à la tête de Sofiprotéol !

Sa déclaration recoupe ce que nous entendons souvent dans le milieu fédéré : « un hectare de céréales produit plus de protéines qu'un hectare de protéagineux ou de soja ». Leur objectif est surtout de défendre les filières biocarburants en justifiant l'intérêt des drêches plutôt que de se soucier de notre dépendance en protéines importées et de notre sécurité alimentaire. Il est vrai que les intérêts des industriels sont opposés à ceux des paysans sur ce sujet. En fait, un hectare de soja irrigué produit pratiquement deux fois plus de protéines qu'un hectare de maïs irrigué et les acides aminés du soja sont indispensables pour compléter les carences de nos céréales.



Comité NPC (Azote, Phosphore Carbone)

Jeudi 10 octobre, le ministère de l'Agriculture recevait une réunion du comité NPC (Azote, Phosphore, Carbone). Ce nouveau comité aura à gérer des actions destinées à réduire la consommation d'azote par les agriculteurs. L'ADEME a déjà estimé une économie potentielle de 300 000 tonnes en 5 ans et proposé un système de certificats d'économie d'azote (CEA) qui attribuerait à chaque vendeur un quota quantitatif d'azote à commercialiser. La sortie de ce quota ne pourra se faire que par échanges avec d'autres commerciaux n'ayant pas atteint leur quota ou par des pénalités.

Nous prépare-t-on un « Ecofertil » beaucoup plus dur qu'Ecophyto ?

Quand on connaît l'échec du plan Ecophyto, avec un résultat proche de « zéro » en 4 ans, il est à souhaiter que les responsables de cette idée consultent plus sérieusement les agriculteurs, avant de s'engager dans un programme aussi inefficace, coûteux et surtout dangereux.

Les outils d'aides à la décision en matière de fertilisation azotée sont aujourd'hui loin d'être d'une grande précision. La recherche doit donc, dans un premier temps, identifier des outils fiables et simples à mettre en œuvre.

Par ailleurs, ce même comité se voit confié le plan EMAA (énergie, méthanisation, autonomie, azote) qui traitera de la substitution entre l'azote minéral et l'azote organique produit par les digestats de méthanisation.

La disponibilité en azote organique en France, ne laisse pas espérer des substitutions significatives et les agriculteurs bio risquent de paniquer faute d'approvisionnement.

Le Phosphore fera aussi l'objet d'un suivi sous l'angle pollution des phosphates. Contrairement à ce qui est annoncé par les Etats producteurs, les réserves en engrais phosphatés ne sont pas de quelques dizaines d'années, mais au moins de 300 ans d'après le COMFER.

Azote et traitements sur blé : savoir-faire et sérieux des producteurs

Dans son numéro 304 du mois de septembre, la revue statistique du ministère, Agreste, présente une analyse sur les traitements et la fertilisation azotée du blé tendre. Pour 2011, le blé tendre a reçu en moyenne en France 154 kg d'azote minéral et près de 6 traitements phyto. La carte ci-dessous montre que ces pratiques sont liées aux objectifs de rendements régionaux, plus élevés au nord qu'au sud de la France.

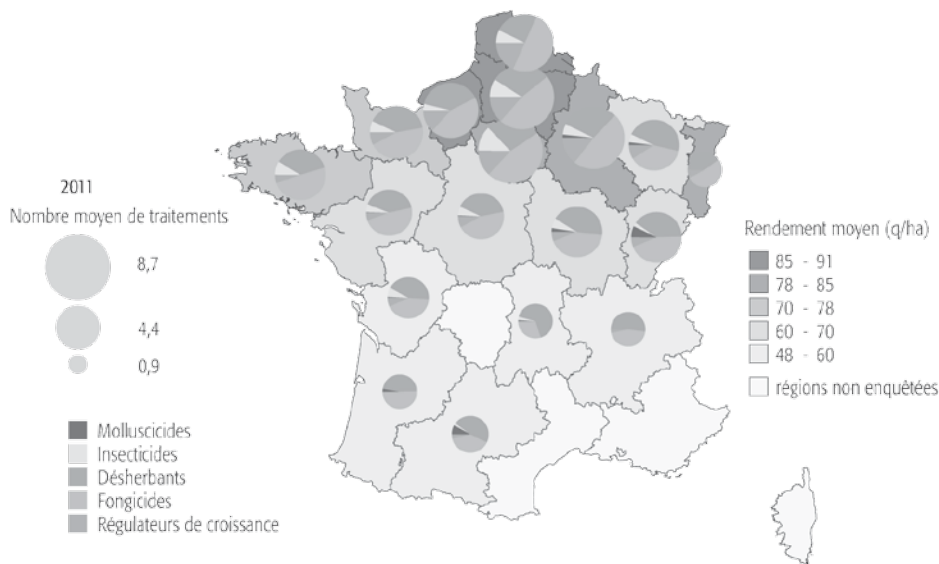
En fait, ces chiffres cachent de grandes disparités puisque, pour le tiers des surfaces à rendement élevé, 183 kg d'azote sont utilisés pour un rendement de 91 quintaux par ha. Pour le tiers à rendement intermédiaire, 157 kg d'azote sont épanchés pour un rendement moyen de 76 quintaux, et pour les surfaces à faible rendement, 63 quintaux sont obtenus avec 128 Kg d'azote par hectare.

L'étude montre que les quantités de fongicides et de régulateurs sont étroitement corrélées aux rendements, alors que les herbicides sont en moyenne appliqués deux fois sur la culture, quel qu'en soit son potentiel.

Cette analyse passe hélas sous silence les taux de protéines des récoltes.

Or, FranceAgriMer a révélé dernièrement que les lots de blé tendre français mis à l'exportation cette année avaient un taux moyen de protéines de 11,2 %. En comparaison, les blés anglais qui ne brillent en général pas par leur qualité, affichent un taux de 12,4 %. Pourtant, les rendements moyens britanniques de 7,7 tonnes par hectare sont supérieurs aux nôtres qui sont, cette année, de 7,3 tonnes par hectare. Comme l'a montré Agreste, pour produire en quantité et en qualité, les intrants doivent être adaptés. Les premiers décrochages sur la qualité doivent faire prendre conscience que des réductions tous azimuts se traduiront à terme par des baisses de rendement. Aujourd'hui, la conséquence sur la qualité de nos blés ne passe pas inaperçue.

Davantage de traitements phytosanitaires pour les rendements élevés



Biocarburants : un dénouement prévisible... et au final insatisfaisant

Après de longues négociations, Bruxelles a fixé le 16 septembre un nouveau cap pour l'incorporation des biocarburants de première génération. Ce ne sera plus 10 % comme initialement envisagé, mais 6 %.

Le facteur CASI (changement d'affectation des sols indirect) sera pénalisant à partir de 2020. Les conséquences de l'utilisation des terres pour chaque biocarburant seront prises en compte dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre. Cette méthode, controversée aujourd'hui, favorise l'éthanol pour lequel elle autorise un taux d'incorporation de 7,5 %.

Des négociations subsistent sur les comptes multiples. Ces comptes favorisent l'incorporation des huiles

usagées et des graisses animales dans les biocarburants. Ils sont doubles pour les biocarburants de première génération ; ils devraient être quadruples pour les générations suivantes.

Au regret de certaines ONG, ce texte n'aura pas pu être accéléré et ne rentrera donc pas en vigueur avant 2015. Les lobbies ont mis tout leur poids dans cette négociation, atténuant les annonces qui avaient été faites par anticipation. Ceci n'est pas sans rappeler ce qui se passe en France avec la défiscalisation : tant décriée par le gouvernement actuel, son retrait ne sera effectif qu'en 2016 (le chantage à l'emploi n'a pas si mal fonctionné !).

De leur côté, les opposants aux biocarburants sont sortis désenchantés de cette nouvelle réglementa-

tion qui laisse encore quelques années d'avenir aux industriels européens et aux producteurs d'huile de palme. Tout le monde s'attendait à un recul de la part des instances européennes sur ce dossier mais il n'a pas été à la hauteur des espérances des détracteurs.

Des organisations comme la Banque mondiale restent vent debout contre tout développement des biocarburants en insistant sur la nuisibilité de ces produits pour les pays en voie de développement.

Sofiprotéol a senti le vent tourner. La structure financière a démarré des investissements sur la production de biodiésel à partir de graisses animales et d'huiles usagées. Probablement pas à la demande des producteurs d'oléagineux...